



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL  
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

**Commission sportive Pv du 12 janvier 2022  
par échange de messagerie**

**Présents :** Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun

**Absent, excusé :** Jean Pierre Séné

### **1- Championnat :**

#### ➤ **Match de D3 poule I – Le Folgoet Cnd 3 – Plouvien Av S 3 du 09 janvier 2022**

Match non joué pour le motif « terrain non conforme »

Jean-Pierre Séné, membre du club de Plouvien Av S ne participe pas aux échanges ni à la décision.

La Commission Sportive prenant connaissance du rapport de l'arbitre qui mentionne les éléments suivants :

- Arcs de cercle de corner inexistant, une simple ligne droite formant un triangle.
- Absence de traçage des 2 arcs de cercle des surfaces de réparation.
- Absence du traçage du cercle central
- Photos confirmant ces déclarations et prouvant l'absence de piquet de coin.
- Le club de Le Folgoet Cnd n'ayant aucun autre terrain de substitution

Par conséquent, la Commission Sportive, conformément à l'article 4.3 du règlement du Championnat de Bretagne Seniors, donne match perdu par pénalité à l'équipe de Le Folgoet Cnd 3.

- Le Folgoet Cnd 3            -1 point            0 but
- Plouvien Av S 3            3 points            3 buts

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2ème instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.**

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN